

Autorisation donnée au Maire de signer les Conventions entre la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement et les Associations relatives à l'occupation permanente des locaux en Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement. (062026016)

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En application du titre 1 du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales, traitant des dispositions applicables à Paris, Marseille, Lyon, les Conseils d'arrondissement sont chargés de gérer les équipements inscrits à l'inventaire des équipements de proximité des arrondissements.

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le présent projet de délibération a pour objet d'autoriser le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement à signer avec les associations ci-après, une convention d'occupation permanente pour les salles occupées en mairie d'arrondissement, **du lundi 11 mai 2026 jusqu'au terme de l'actuelle mandature** :

- Association ADAPES
- Association ADIL 75
- Association BUZART
- Association Pour l'Information et la Recherche sur les Maladies Rénales (AIRG)
- Association Clinique Juridique de l'Université Panthéon-Assas
- Association Comité des Fêtes et de l'Action Sociale du 6<sup>e</sup>
- Association Communauté professionnelle Territoriale de Santé du 6<sup>e</sup>
- Association Enseignement Art et Culture (E.N.A.C.)
- Association Esprit Jazz
- Association Générale des Familles du 6<sup>e</sup> (AGF)
- Association Institut Sainte-Geneviève
- Association Métiers Paris 6<sup>e</sup>
- Association OSER 75 Pour l'Emploi
- Association Office du Mouvement du Mouvement Sportif du 6<sup>e</sup>
- Association Panier du 6<sup>e</sup>
- Association Parenthèse Médiation
- Association Planète Amazone
- Association Ressac Volontariat
- Association Sport et Loisirs du 6<sup>e</sup>
- Association Société Historique du 6<sup>e</sup>
- Association Société des Membres de la Légion d'Honneur

Les dossiers des associations peuvent être consultés au Secrétariat de la Direction Générale des Services.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer et de me donner l'autorisation de signer les conventions relatives à l'occupation permanente des salles de la Mairie.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

**Autorisation donnée au Maire de signer les Conventions entre la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement et les Associations, relatives à l'occupation permanente des locaux en Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement. (062026016)**

- Association ADAPES
- Association ADIL 75
- Association BUZART
- Association Pour l'Information et la Recherche sur les Maladies Rénales (AIRG)
- Association Clinique Juridique de l'Université Panthéon-Assas
- Association Comité des Fêtes et de l'Action Sociale du 6<sup>o</sup>
- Association Communauté professionnelle Territoriale de Santé du 6<sup>o</sup>
- Association Enseignement Art et Culture (E.N.A.C.)
- Association Esprit Jazz
- Association Générale des Familles du 6<sup>o</sup> (AGF)
- Association Institut Sainte-Geneviève
- Association Métiers Paris 6<sup>e</sup>
- Association OSER 75 Pour l'Emploi
- Association Office du Mouvement du Mouvement Sportif du 6<sup>o</sup>
- Association Panier du 6<sup>o</sup>
- Association Parenthèse Médiation
- Association Planète Amazone
- Association Ressac Volontariat
- Association Sport et Loisirs du 6<sup>o</sup>
- Association Société Historique du 6<sup>o</sup>
- Association Société des Membres de la Légion d'Honneur

Le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2511-13 et L.2511-16 ;

Vu la délibération DDCT-2018-082 fixant les redevances liées à l'occupation du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement,

Vu le rapport présenté par .....

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France :

**DELIBERE**

Article unique : que soit donnée à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, l'autorisation de signer les conventions relatives à l'occupation permanente des salles de la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, du lundi 11 mai 2026 jusqu'au terme de la présente mandature.

VOTANTS :                    POUR :                    CONTRE :                    ABSTENTION :                    NPPV :

..... par les Conseillers à .....

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Jean-Pierre LECOQ